

Ville de Landivisiau - Séance du 29 septembre - n° 2022/501

**RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC  
D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

VU l'article D. 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que le Conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel de gestion des déchets ménagers et assimilés ;

**CONSIDERANT** que ce rapport est présenté au Conseil municipal ;

VU l'avis de la commission « Administration Générale - Personnel - Sécurité - Quartiers - Environnement - Communication – Jumelages » en date du 15 septembre 2022 ;

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PREND ACTE DU RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES TEL QU'ANNEXE.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.



Fait à Landivisiau, le 29 septembre 2022

~~Le Maire,~~  
**Laurence CLAISSE.**

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le...**07.OCT.2022**

Et de la publication sur le site internet de la Ville [www.landivisiau.fr](http://www.landivisiau.fr), le...**10.OCT.2022**

Fait à Landivisiau, le...**07.OCT.2022**

Le Directeur Général,  
Matthieu ROBCIS

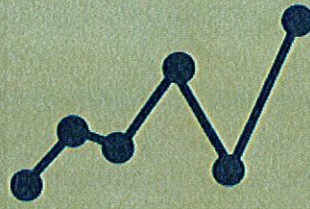


Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le

ID : 029-212901052-20221007-20225014456-DE



# 20

# RAPPORT

## annuel 2021

sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés



# 21



Bodilis  
Commana  
Guiclan  
Guimiliau  
Lampaul-Guimiliau  
Landivisiau  
Loc-Eguiner  
Locmélar  
Plougar  
Plougourvest  
Plounéventer  
Plouvorn  
Plouzévédé  
Saint-Derrien  
Saint-Sauveur  
Saint-Servais  
Saint-Vougay  
Sizun  
Trézilidé

**Pays de**  
**Landivisiau**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

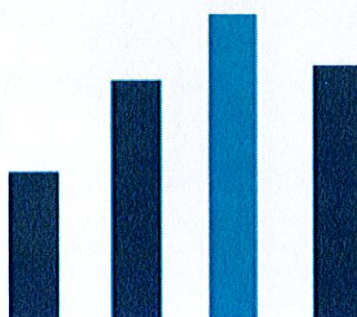
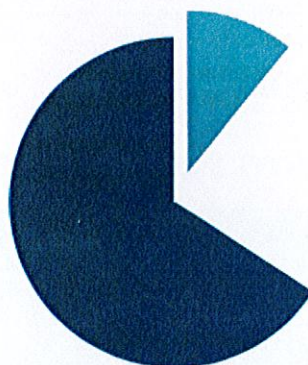
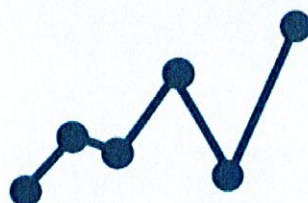


# INTRODUCTION

En vertu de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 et le décret n°2000-404 du 14 mai 2000, Les maires des communes ou le président des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont désormais tenus de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur les activités du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service.

Il a pour objectif de présenter l'organisation du service et les résultats techniques et financiers de ce service.





# 1 LE TERRITOIRE

## 1.1 LES COMPETENCES

La Communauté de Communes du Pays de Landivisiau (CCPL) assure la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Cette compétence comprend :

- la collecte sélective des emballages ménagers et papiers, journaux, magazines exercée depuis 1999
- la gestion des déchèteries exercée depuis 2000
- la collecte et le traitement des ordures ménagères exercés depuis 2002

## 1.2 LE PERIMETRE

La CCPL exerce sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers sur 19 communes :

Bodilis, Commana, Guiclan, Guimiliau, Lampaul-Guimiliau, Landivisiau, Loc-Eguiner, Locmélar, Plougar, Plougourvest, Plouneventer, Plouvorn, Plouzévédé, Saint-Derrien, Saint-Sauveur, Saint-Servais, Saint-Vougay, Sizun, Trézilidé.

Ce territoire représente 33 053 habitants (*pop INSEE applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2021*).





## 1.3 LA POPULATION

POPULATION en vigueur au 01/01/2021 Population municipale	
Bodilis	1 628
Commana	1 017
Guiclan	2 493
Guimiliau	1 007
Lampaul-Guimiliau	2 043
Landivisiau	9 142
Loc-Eguiner	404
Locmélar	472
Plougar	788
Plougourvest	1 413
Plouneventer	2 084
Plouvorn	2 866
Plouzévédé	1 761
Saint-Derrien	813
Saint-Sauveur	786
Saint-Servais	781
Saint-Vougay	898
Sizun	2 271
Trézilidé	386
<b>TOTAL</b>	<b>33 053</b>





## 2. LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

### 2.1 ORGANISATION DU SERVICE

La collecte des ordures ménagères est réalisée en régie, c'est à dire par des agents et du matériel propres à la communauté de communes.

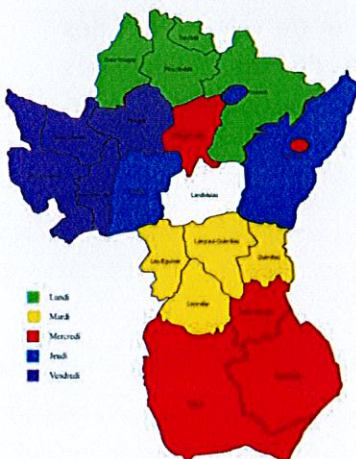
Lors de la prise de la compétence de collecte, la CCPL s'est attachée à uniformiser le service sur l'ensemble de son territoire. Tous les usagers sont collectés en porte à porte. Au cours de l'année 2021, l'ensemble des communes sont collectées tous les 15 jours en ordures ménagères en alternance avec une collecte de recyclables. Exception faite de l'hyper centre de Landivisiau qui est collecté deux fois par semaine et la partie agglomérée de la commune de Landivisiau une fois par semaine en ordures ménagères. Les quartiers de campagne de Landivisiau sont collectés en alternance comme l'ensemble des communes.

L'effectif de collecte se compose en fin 2021 de :



- 7 chauffeurs-ripeurs à plein temps
- 3 ripeurs à plein temps
- 1 agent polyvalent à plein temps
- 1 chauffeur-ripeur polyvalent chargé du vidage à plein temps
- 1 chef de service
- 1 chargée de communication/prévention
- 1 agent chargée de la redevance

#### COLLECTE DES ORDURES MENAGERES



De plus afin d'assurer le remplacement des agents absents (congés, arrêt de travail) ou de faire face au rattrapage des jours fériés, la CCPL fait appel à du personnel temporaire sous contrats à durée déterminée.

Le service dispose d'un parc de 5 bennes pour réaliser la collecte et d'un véhicule de service :

- 1 benne de 20m<sup>3</sup> de 2013
- 1 benne de 20m<sup>3</sup> de 2016
- 1 benne de 22m<sup>3</sup> de 2015
- 1 benne de 20m<sup>3</sup> de 2018
- 1 benne de 20m<sup>3</sup> de 2021
- 1 fourgon 11m<sup>3</sup> de 2002



Le service de collecte réalise 20 tournées de ramassage par semaine. Les tournées sont réalisées avec un ou deux ripeurs en fonction de la charge de travail à réaliser.

Les véhicules de collecte transportent directement les déchets vers l'usine de transfert ou le centre de tri, située à 20 km de Landivisiau sur la commune de Plouédern. La totalité des ordures ménagères est collectée en conteneurs. La gamme des bacs comprend des conteneurs de 80, 120, 240, 360 et 750 litres. Lors du transfert de la compétence, la CCPL a repris gratuitement l'ensemble du parc de conteneurs appartenant aux communes. Les conteneurs sont aujourd'hui achetés par la CCPL et mis à disposition des habitants dans le cadre de nouvelles habitations ou du remplacement de conteneurs usagés.

## 2.2 LE TRAITEMENT

Depuis 2016, un centre de transfert des ordures ménagères est en service. Il est géré par une entente avec la CC du Pays de Landerneau Daoulas. La construction et la gestion de l'équipement sont donc mutualisées. Il a été construit à l'emplacement de l'ancienne usine de compostage gérée par le SIVALOM qui a été dissous en 2021.



USINE D'INCINERATION DE BREST

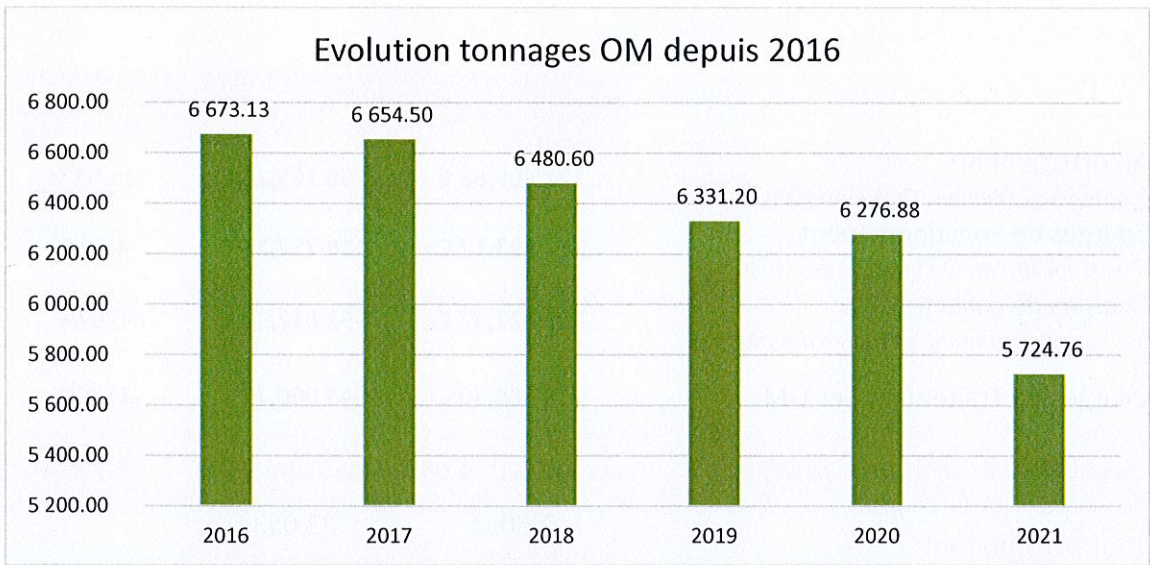
Les ordures ménagères sont ensuite envoyées en incinération à Brest ou à Briec.

En 2010, la CCPL a intégré la SPL SOTRAVAL (Société de traitement et de valorisation des déchets). SOTRAVAL développe des prestations pour le compte de ses collectivités actionnaires (dont la CCPL) dans une logique de partage des équipements de traitement (usine d'incinération, centre de tri TRIGLAZ).





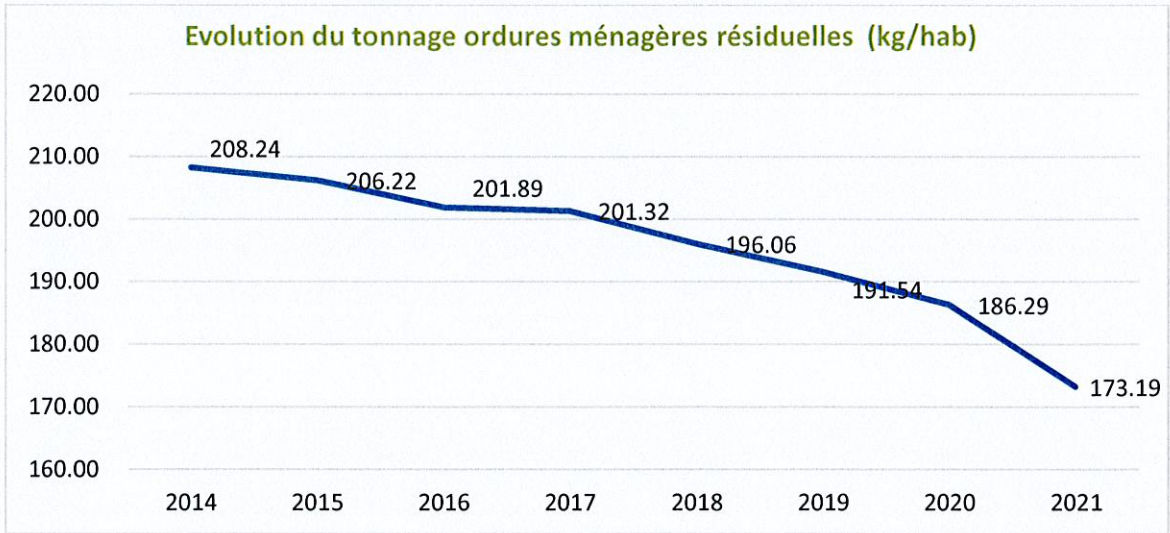
## 2.3 LES CHIFFRES DE LA COLLECTE



Le tonnage d’ordures ménagères résiduelles a diminué en 2021. La production moyenne d’ordures ménagères résiduelles (OMR) est de 173 Kg par habitant et par an. Depuis 2018, une nouvelle organisation de collecte a vu le jour. La collecte des ordures ménagères résiduelles n’a lieu que tous les 15 jours, dans l’intervalle nous collectons les recyclables (hors verre) en porte à porte dans un conteneur à couvercle jaune. Ceci permet que les usagers trient plus et de fait les ordures ménagères diminuent.

En 2021, les ordures ménagères ont été traitées de la façon suivante :

- 4 891.13 tonnes incinérées dans l’usine SOTRAVAL de Brest
- 870.97 tonnes incinérées dans l’usine du SIDEPAQ de Briec





## 2.4 LE BILAN FINANCIER DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

	2020	2021	Évolution
Amortissements <i>(Conteneurs ; Bennes, Gros entretiens)</i>	122 909,88 €	108 265,26 €	-11.91 %
Charges de Fonctionnement <i>(Poste encadrement et charge de structure)</i>	122 493,17 €	116 752,15 €	-4.69 %
Charges de collecte <i>(Personnel, carburant, entretien des bennes)</i>	598 622,87 €	592 812,32 €	-0.97%
Charges de Traitement des OM	730 488,50 €	643 060,72 €	-11.97%
<b>TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT</b>	<b>1 574 514,42 €</b>	<b>1 460 890,45 €</b>	<b>-7.22%</b>
<b>Coût par Habitant</b>	33 054	33 053	
	<b>47,63 €</b>	<b>44.20 €</b>	
<b>Coût par Tonne</b>	6 277	5 724	
	<b>250,84 €</b>	<b>255.18 €</b>	





## 3. LA COLLECTE SELECTIVE

### 3.1 ORGANISATION

La collecte sélective des emballages ménagers a débuté au 1<sup>er</sup> janvier 1999. Elle est réalisée en porte à porte ou par apports volontaires dans des colonnes spécifiques implantés sur l'ensemble des communes pour le verre. Les colonnes ont une capacité de 4 m<sup>3</sup> ou 2m<sup>3</sup>.

La Communauté de Communes compte 117 points de tri pour les emballages en verre. Parmi ces points, 39 comptent également des colonnes jaunes et/ou bleues pour le papier et les emballages ménagers (*plastique, cartonnnette, brique alimentaire et métallique*). Il y a également 8 autres points tri avec des colonnes jaunes et/ou bleues non accessible au grand public (établissement scolaire, EHPAD, Aire d'accueil des gens du voyage, ...)

Pour l'ensemble des communes, exceptée Landivisiau, la collecte des recyclables papier et emballages se fait en porte à porte en conteneurs gris à couvercle jaune. Il reste en apport volontaire exclusivement le verre dans les colonnes vertes. Leur nombre peut alors être revu à la hausse, afin d'atteindre les ratios fixés par CITEO, puisque, lorsque le taux de couverture de ces points d'apports volontaires atteint 1 point multi-matériaux pour 500 habitants, cela permet à la CCPL de bénéficier d'un taux de TVA réduit à 10% sur l'ensemble des prestations de collecte.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020, la collecte sélective est composée de 2 flux,

Le flux « verre » et le flux « emballages »







Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, la collecte en point d'apport volontaire s'est transformée en collecte bi-flux avec la collecte en même temps des colonnes jaunes et bleues sur l'ensemble des communes concernées. Ceci est dû à une harmonisation des consignes de tri sur l'ensemble du Nord-Finistère, avec l'arrivée de l'extension des consignes de tri. C'est à dire que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, les pots, barquettes et films plastiques peuvent être mis dans les conteneurs jaunes.

La collecte sélective en apport volontaire est confiée à l'entreprise SUEZ par l'intermédiaire d'un marché public de service, d'une durée de 3 ans. Cette société assure la collecte des matériaux. Les services de la CCPL se charge de contrôler la bonne exécution du marché.



Les emballages sont collectés par gravité à l'aide d'une grue où les colonnes sont pesées individuellement avant vidage. Les déchets sont ensuite acheminés vers le centre de tri TRIGLAZ à Plouédern où ils seront triés par matériaux. Ce tri permet d'éliminer les déchets déposés par erreur dans les colonnes et qui peuvent nuire au recyclage. Ces déchets constituent les refus de tri et seront ensuite redirigés vers l'usine d'incinération de Brest où ils seront incinérés.

Une fois triés, les emballages sont mis en balles afin de faciliter leur manipulation et leur transport vers les usines de recyclage. Chaque repreneur prend à sa charge le transport des matériaux à partir du centre de tri.

Ce centre de tri moderne a été construit par SOTRAVAL et il regroupe l'ensemble des EPCI du Nord-Finistère.

En janvier 2018, Ecoemballages et Ecofolio ont fusionnés pour créer CITEO qui est l'éco-organisme pour les emballages.





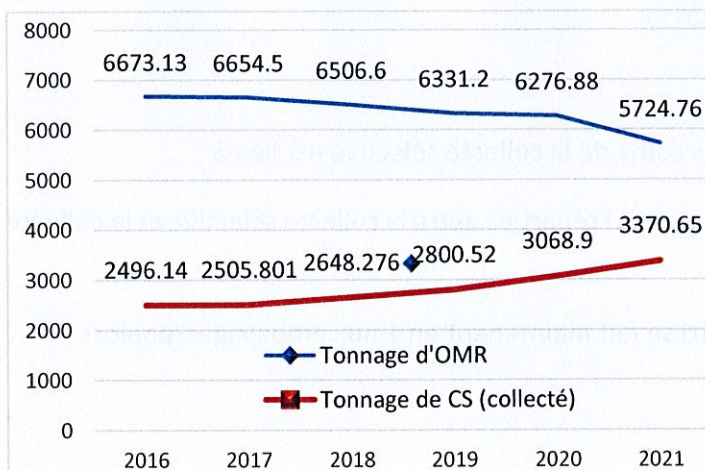
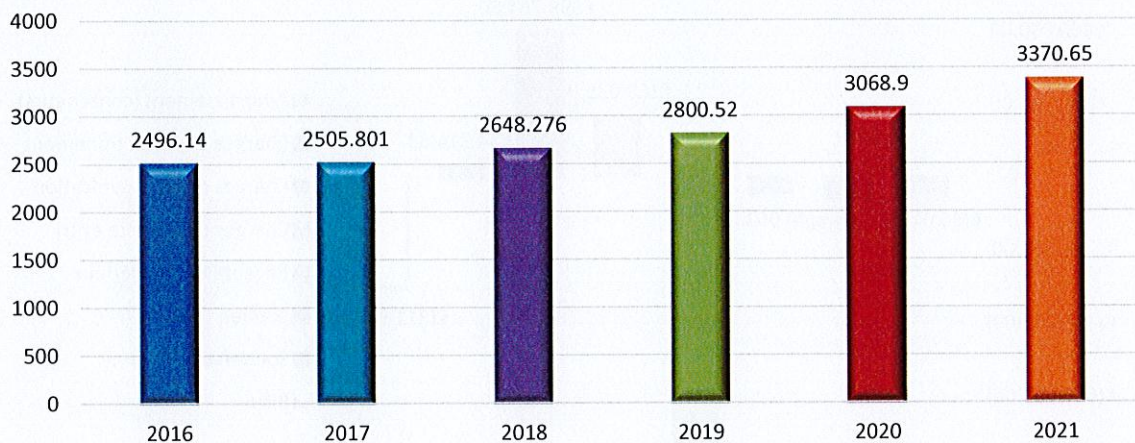
Le verre est collecté par gravité au moyen d'un camion ampli roll équipé d'une grue dotée d'une pesée embarquée. Chaque colonne est systématiquement pesée avant vidage. L'entreprise transporte ce verre directement vers l'usine de recyclage de Saint-Gobain Emballages. Le verre servira à la production de nouvelles bouteilles.

**Les repreneurs des matériaux sont :**

- Plastiques :** Valorplast
- Cartonnettes/Briques alimentaires :** Révipac
- Papier :** Suez
- Verre :** Verallia
- Acier :** Guyot environnement
- Aluminium :** Regeal Affimet et Pyral

### 3.2 LE BILAN MATIERE

Tonnages collecte sélective (Verre, Emballages et Papiers)



En 2021, la collecte sélective a permis de détourner 3 370 tonnes de matériaux du circuit de collecte des ordures ménagères. Les tonnages de collecte sélectives augmentent là où les tonnages de collecte d'ordures ménagères diminuent.



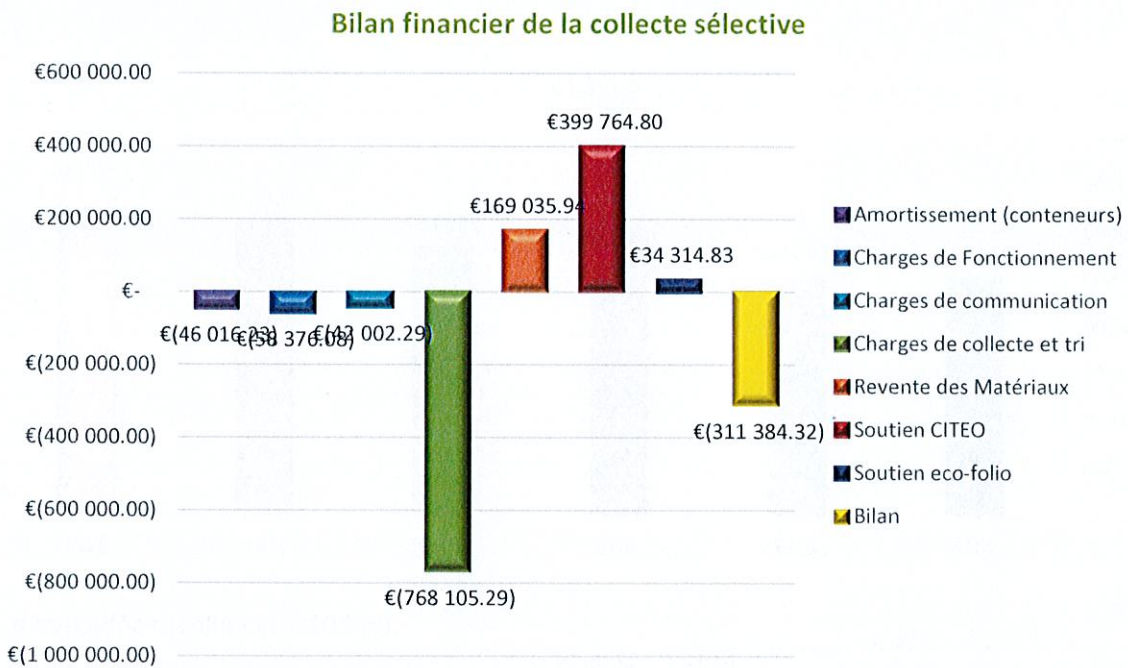


### 3.3 LE BILAN FINANCIER 2021

La CCPL a signé un contrat avec Eco-emballages pour la reprise des matériaux et le soutien financier de cette collecte. Un nouveau barème F a été signé au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Eco emballages est devenu CITEO.

Les soutiens financiers versés sont basés sur les critères de performance de tri. Plus le tonnage valorisé sera important et plus les soutiens seront importants.

Dans le même temps, la CCPL a choisi ses repreneurs de matériaux. Les collectivités du Nord Finistère se sont regroupées pour choisir entre la reprise par des repreneurs proposés par CITEO ou des repreneurs indépendants.



En 2021, l’explication de la hausse des coûts de la collecte sélective est liée à :

\*Les charges de collecte (équipe, carburant...) réparties entre la collecte sélective et la collecte des ordures ménagères.

\*Un coût de tri plus important car le tri se fait maintenant en 1 flux emballages/papiers





	2020	2021	Évolution
Amortissements (Conteneurs ; Bennes, Gros entretiens)	41 510.22 €	46 016.23 €	10.86 %
Charges de Fonctionnement (Poste encadrement et charge de structure)	61 246.59 €	58 376.08 €	-4.69 %
Charges de collecte et tri (Personnel, carburant, entretien des bennes)	740 648.30 €	768 105.29 €	3.71 %
Charges de communication	52 654.32 €	42 002.29 €	-20.23 %
<b>Sous total Charges</b>	<b>896 059.43 €</b>	<b>914 499.89 €</b>	<b>2.06%</b>
Revente de matériaux	83 617.56 €	169 035.94 €	102.15 %
Soutiens CITEO	414 093.08 €	434 079.63 €	4.83 %
<b>Sous total Produits</b>	<b>497 710.64 €</b>	<b>603 115.57 €</b>	<b>21.18 %</b>
<b>TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT</b>	<b>398 348.79 €</b>	<b>311 384.32 €</b>	<b>-21.83%</b>
<b>Coût par Habitant</b>	33 054	33 053	
	<b>12.05 €</b>	<b>9.42 €</b>	
<b>Coût par Tonne</b>	3 069	3 371	
	<b>129.80 €</b>	<b>92.37 €</b>	



## 4. LES DECHETERIES

### 4.1 ORGANISATION

Depuis 2000, la CCPL est dotée d'un réseau de 3 déchèteries :

- Kervennou à Bodilis
- Croas Cabellec à Sizun
- Besmen à Plougourvest



#### *La déchèterie de Kervennou - BODILIS*

Elle est ouverte depuis 1993.

Elle a été rachetée par la CCPL au SIVOM de Landivisiau en 2000.

#### *La déchèterie de Croas Cabellec - SIZUN*

Elle est ouverte depuis 2000.

#### *La déchèterie de Besmen - PLOUGOURVEST*

Elle est ouverte en 2001.

Ces déchèteries permettent de collecter les déchets ménagers qui de par leur nature ou leur volume ne peuvent pas être collectés avec les ordures ménagères. L'accès en déchèterie est gratuit pour les habitants de la CCPL ainsi que les habitants des autres collectivités.

En outre, la CCPL autorise les apports des déchets issus de l'activité des professionnels en déchèterie. Depuis le 1er janvier 2010, ces apports sont tarifés et soumis à certaines conditions d'acceptations (quantité, nature et volume).

Le gardiennage est assuré en régie par 4 gardiens de la Communauté de Communes :

- 2 agents à temps plein
- 1 agent à 33 H / semaine
- 1 agent à 26,25 H / semaine

	Horaires d'été 1 <sup>er</sup> avril – 30 septembre		Horaires d'hiver 1 <sup>er</sup> octobre – 31 mars	
	BODILIS	PLOUGOURVEST SIZUN	BODILIS	PLOUGOURVEST SIZUN
<b>Lundi</b>	8H30 – 12H / 13H30 – 18H30	9H – 12H / 14H – 18H30	8H30 – 12H / 13H30 – 18H	9H – 12H / 13H30 – 18H
<b>Mardi</b>	8H30 – 12H / 13H30 – 18H30	14H – 18H30	8H30 – 12H / 13H30 – 18H	13H30 – 18H
<b>Mercredi</b>	8H30 – 12H / 13H30 – 18H30	9H – 12H / 14H – 18H30	8H30 – 12H / 13H30 – 18H	13H30 – 18H00
<b>Jeudi</b>	8H30 – 12H / 13H30 – 18H30	Fermé	8H30 – 12H / 13H30 – 18H	Fermé
<b>Vendredi</b>	8H30 – 12H / 13H30 – 18H30	9H – 12H / 14H – 18H30	8H30 – 12H / 13H30 – 18H	9H – 12H / 13H30 – 18H
<b>Samedi</b>	8H30 – 12H / 13H30 – 18H30	9H – 12H / 14H – 18H30	8H30 – 12H / 13H30 – 18H	9H – 12H / 13H30 – 18H

**Fermé les dimanches et jours fériés**



## 4.2 LES PRESTATAIRES



ENCOMBRANTS

Les encombrants sont collectés et transportés par l'entreprise RMB de Plougourvest ils transitent vers le centre de regroupement exploité par l'entreprise RMB puis sont orientés vers des centres d'enfouissement techniques ou usine d'incinération.



MÉTAUX

Les ferrailles sont transportées vers le site de l'entreprise RMB situé sur la commune de Plougourvest. La ferraille est ensuite cisailée et recyclée.



CARTONS

Les cartons sont transportés vers le centre de tri de Plougourvest exploitée par l'entreprise RMB. Là, ils sont conditionnés en balles de 1 à 1.5 m3 afin d'être transportés vers Smurfit via REVIPAC. La CCPL perçoit un intéressement versé par les cartonnières pour la valorisation de ces cartons. Ces cartons sont également pris en compte par éco emballages et à ce titre font l'objet de soutiens financiers.



BOIS

Le bois est transporté par l'entreprise RMB vers une plateforme spécifique pour y être broyé. Les copeaux ainsi obtenus sont utilisés comme combustible pour alimenter les chaudières à bois destinées à chauffer les serres d'un producteur de tomates.



DÉCHETS VERTS

Les déchets verts (pelouse, haie branches...) sont broyés sur la déchèterie par la société SOTRAVAL de Brest. Le broyat est acheminé en totalité vers une plate-forme de co-compostage agréée située sur la commune de Saint Servais, appartenant à la société Valorg-Elorn. Il sert de support pour le co-compostage des fumiers et des boues de station d'épuration. Le compost ainsi obtenu est utilisé comme amendement organique sur les terres agricoles.



GRAVATS / INERTES

Les gravats sont évacués et traités en centre d'enfouissement de classe 3 exploité par :

- L'entreprise Le Vouch de Sizun : site de la Motte
- L'entreprise Crenn TP : site de Saint-Thégonnec
- L'entreprise Loussot de Plouvorn : site de Mescodan





HUILES DE VIDANGE

Les huiles moteurs sont reprises par la société SARP agréée pour la collecte de ces déchets sur l'ensemble du département. L'huile collectée sera recyclée et réinjectée dans le circuit des huiles moteurs.

PILES  
ET ACCUMULATEURS

Les piles et accumulateurs sont collectées par l'entreprise agréée COREPILE. La CCPL a signé une convention avec cette entreprise pour l'évacuation et le traitement de ces déchets. Cette opération est également gratuite pour la Communauté de Communes.

GROS  
ÉLECTROMÉNAGERPETITS APPAREILS  
MÉNAGERS

ÉCRANS

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) comprennent les écrans (moniteur téléviseur...), les gros électroménagers froids (réfrigérateur, congélateur...), le gros électroménager hors-froid (lave-vaisselle, machine à laver...) et le petit électroménager en mélange (sèche-cheveux, outillage, lecteur dvd...). Ces déchets sont collectés par l'entreprise Véolia de Quimper pour le compte de l'éco-organisme Ecosystèmes. Les 4 flux suivent des filières de retraitement spécifiques afin de subir une dépollution et permettre le recyclage ou la destruction des différents composants de ces déchets. Cette collecte est réalisée depuis novembre 2008.



TEXTILES

Les textiles sont collectés par l'association Abi 29, tous les textiles sont acceptés qu'ils soient en bon état ou en mauvais état. Les articles de maroquinerie sont aussi acceptés. Les vêtements en bon état seront remis dans le circuit des vestiaires (friperies solidaires...) et les vêtements en mauvais état seront transformés en chiffons d'essuyage ou en matériaux d'isolation.



AMEUBLEMENT

Le mobilier est récupéré à la déchèterie de Bodilis depuis le 01 octobre 2014 à Sizun depuis mars 2017 et à Plougourvest depuis 2018. Cette benne est soutenue par l'éco-organisme Eco-mobilier. La collecte est assurée par Les Recycleurs Bretons. Ces déchets sont ensuite orientés vers le centre de tri « Haute Performance » de Saint-Thudon à Guipavas, exploité par les Recycleurs Bretons. Les matériaux sont recyclés ou transformés en combustible solide de récupération (CSR).

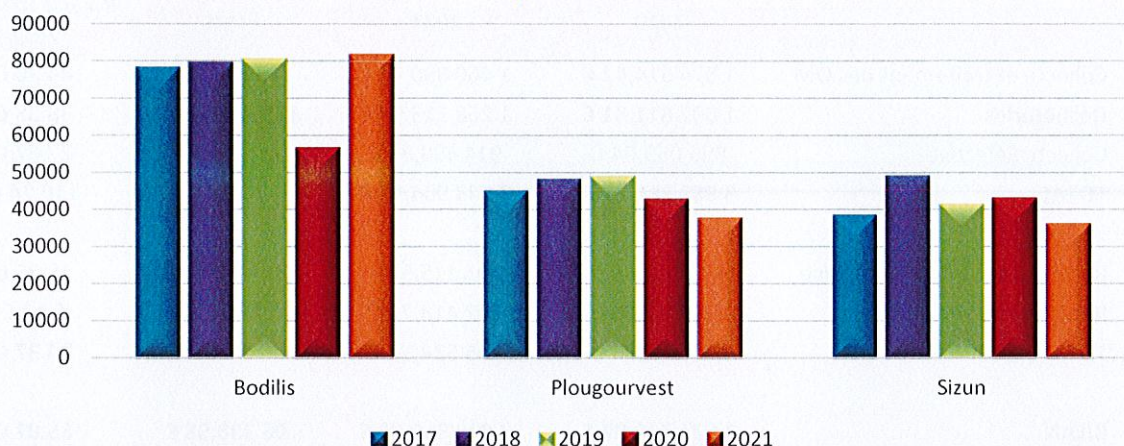
DÉCHETS DANGEREUX  
DES MÉNAGES

Les déchets dangereux spécifiques sont les déchets de peinture, produits phytosanitaire, aérosols... Ces déchets sont collectés par l'entreprise CHIMIREC via l'éco-organisme éco-DDS.



### 4.3 FREQUENTATION DES DECHETERIES

Evolution de la fréquentation des déchèteries



### 4.4 VOLUMES COLLECTES

Matériaux (en T)	2020	2021
Encombrants	3 622	4 263
Bois	199	178
Cartons	202	225
Ferrailles	378	405
Gravats	5 569	6 894
Déchets verts	8 487	9 478

Matériaux (en T)	2020	2021
Huile vidange	20.85	17.37
Batteries	2.93	7.72
Piles	5.1	3.8
DMS*	45	41.5
D3E	275	310
Textiles	110	143

\*(manque ecoDDS)

### 4.5 BILAN FINANCIER DES DECHETERIES

	2020	2021
Amortissement (construction des déchèteries)	22 265.91 €	15 249.33 €
Charges de Fonctionnement (encadrement et charge de structure)	61 246.59 €	58 376.08€
Charges de collecte (Personnel, entretien des déchetteries, transport)	306 758.19 €	301 372.39 €
Charges de traitement	702 541.12 €	893 516.17 €
<b>SOUS TOTAL CHARGES</b>	<b>1 092 811.81 €</b>	<b>1 268 513.97 €</b>
Revente des ferrailles	50 365.10 €	66 939.80 €
Revente des Cartons	6 433.26 €	30 147.93 €
Soutiens à la collecte des déchets électriques et électroniques	20 223.71 €	28 504.04 €
Soutiens Eco DDS	4 171.99 €	4 064.82 €
Soutiens Eco Mobilier	20 137 €	25 648.76 €
Facturation des professionnels	26 328 €	43 808 €
Soutiens EcoTLC TEXTILES	3 306.60 €	3 305.40 €
<b>SOUS TOTAL PRODUITS</b>	<b>130 965.66 €</b>	<b>202 418.75 €</b>
<b>TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT</b>	<b>961 846.15 €</b>	<b>1 066 095.22 €</b>
Nombre d'habitant	33 054	33 053
<b>COUT PAR HABITANT</b>	<b>29.10 €</b>	<b>32.25 €</b>

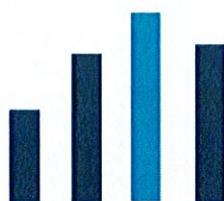


## 5. BILAN FINANCIER GLOBAL DU SERVICE

	2020	2021	Écart	Prix par habitant 2021
Collecte et traitement des OM	1 574 514,42 €	1 460 890,45 €	- 113 623,97 €	44.20 €
Déchèteries	1 092 811,81 €	1 268 513,97 €	175 702,16 €	38.38 €
Collecte Sélective	896 059,04 €	914 499,89 €	18 440,85 €	27.67 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 563 385,27 €</b>	<b>3 643 904,31 €</b>	<b>80 519,04 €</b>	<b>110.24 €</b>

Recettes de Collecte Sélective	497 710,64 €	603 115,57 €	<b>105 404,93 €</b>	18.25 €
Recettes déchetteries	130 965,66 €	202 418,75 €	<b>71 453,09 €</b>	6.12 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>628 676,30 €</b>	<b>805 534,32 €</b>	<b>176 858,02 €</b>	<b>24.37 €</b>

<b>BILAN</b>	<b>2 934 708,97 €</b>	<b>2 838 369,99 €</b>	<b>- 96 338,98 €</b>	<b>85.87 €</b>
--------------	-----------------------	-----------------------	----------------------	----------------





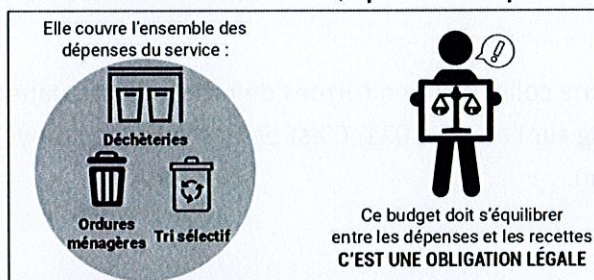
## 6 LE FINANCEMENT DU SERVICE

Pour financer le service de collecte et d'élimination des déchets, la communauté de communes du Pays de Landivisiau a opté pour l'application d'une Redevance Ordures Ménagères (ROM)

### A quoi sert la Redevance Déchets ?



### La Redevance Déchets, qu'est-ce que c'est ?



La Redevance Ordures Ménagères (ROM) permet de financer : la collecte et l'élimination des ordures ménagères, la collecte et le traitement de la collecte sélective qu'elle soit en apport volontaire ou en porte à porte ainsi que l'élimination des déchets apportés en déchèterie. Son montant comprend également les coûts des équipements (bacs de collecte, camions bennes, ...), du personnel du service, du transfert et transport des déchets vers les sites d'élimination et de traitement. Les tarifs de la redevance ordures ménagères sont votés annuellement par le conseil communautaire avant le 31 décembre en fonction du coût réel du service.

### Qui est redevable ?

La redevance ordures ménagères est due par l'ensemble des usagers des services de collecte, qu'ils soient propriétaires ou locataires du logement. Sont également redevables les propriétaires de maisons secondaires ainsi que les entreprises, les artisans, les commerces, les professions libérales et les établissements scolaires

### Bilan de la redevance ordures ménagères

	MONTANTS	ETATS DES RESTES	MONTANTS ENCAISSES
2014	1 913 986,88 €	2 709,16 €	1 911 277,72 €
2015	1 954 929,33 €	21 535,87 €	1 933 393,46 €
2016	1 980 570,78 €	42 063,08 €	1 938 507,70 €
2017	2 184 318,7 €	57 147,57 €	2 127 171,13 €
2018	2 255 283,35 €	84 945,73 €	2 170 337,62 €
2019	2 311 482,72 €	63 162 €	2 248 320,72 €
2020	2 386 147,45 €	106 158,37 €	2 279 989,08 €
2021	3 095 209,72 €	124 079,00 €	2 971 130,72 €

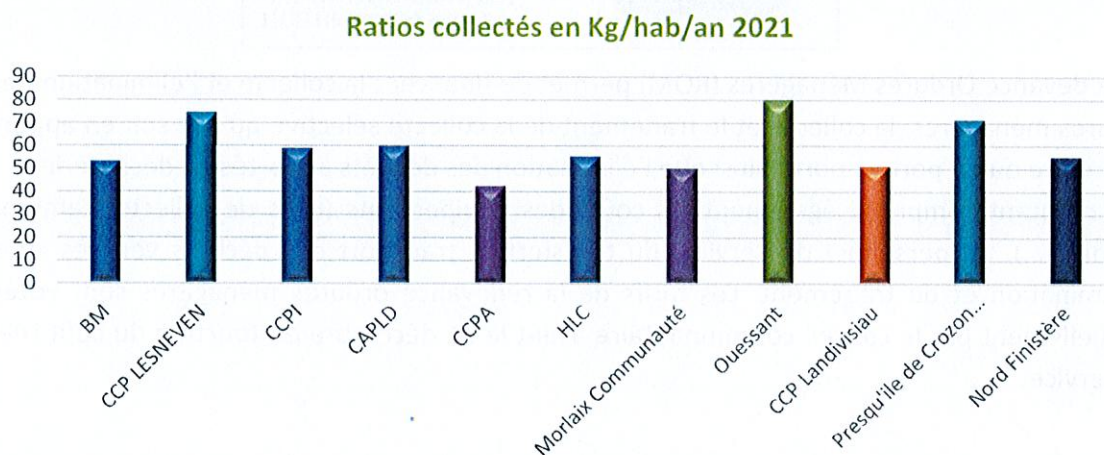
Chiffres au 20/05/2022



## 7. OU NOUS SITUONS NOUS PAR RAPPORT A NOS VOISINS EN COLLECTE DES EMBALLAGES ET DU PAPIER ?

### 7.1 PERFORMANCES DE COLLECTE ET VALORISATION DES PAPIERS EMBALLAGES AU CENTRE DE TRI

La CCPL est la huitième collectivité en termes de ratio collecté dans le nord Finistère. Chaque habitant a trié 51,1 kg sur l'année 2021. C'est en dessous de la moyenne du nord Finistère qui est de 55,3 kg/hab/an.



### 7.2 TAUX DE REFUS DES PAPIERS EMBALLAGES AU CENTRE DE TRI

Le taux de refus, ce sont toutes les erreurs de tri. Sur la CCPL, cela représente 12,8 kg par habitant sur l'année 2021. Il y a 12,8 kg sur les 51,1 kg triés qui ne peuvent pas être valorisés.





## 8 COMMUNICATION SUR LES DECHETS

### 8.1 LA COMMUNICATION TOUT PUBLIC

#### 8.1.1 OUTILS D'INFORMATION SUR LES CONSIGNES DE TRI

##### Mémo-tri



##### MODE DE DISTRIBUTION

Mise à disposition dans les mairies, à la CCPL, dans le kit nouvel habitant, dans les sacs jaunes, distribués par les Mairies aux nouveaux habitants.

Distribution lors d'action de sensibilisations (écoles, porte-à-porte, mise à disposition de composteurs.)

#### 8.1.2 OUTILS DE SENSIBILISATION SUR LES CONSIGNES DE TRI

##### LES VOILES DE TRI

Les voiles de tri sont des moyens simples à mettre en place lors d'une manifestation pour désigner les points tri sur les manifestations disposant de bacs de collecte sélective.

##### LE KIT NOUVEL HABITANT

Tous les mois nous recevons les adresses des personnes arrivant sur le territoire. Nous en profitons pour leur diffuser les consignes de tri. Le kit contient un mémo tri, un courrier, une fiche de renseignement ROM et un guide d'utilisation des bacs de déchets (information sur la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective).

#### 8.1.3 RELATIONS PRESSE

Les relations presse sont toujours utiles dans la communication sur le tri. A chaque manifestation, les correspondants locaux ont été prévenus et un communiqué de presse a été rédigé.









### PAGE FACEBOOK

Depuis 2015, la communication se fait aussi sur la page Facebook de la CCPL, divers articles ou informations sont partagés.

Un groupe fermé « Groupe 0 déchet du Pays de Landi » créé le 20/07/2017, permet de rassembler des personnes du territoire étant dans la démarche de réduction des déchets. D'autres informations et échanges y sont diffusés.

### 8.1.6 SIGNALÉTIQUE

#### CONSIGNES DE TRI – COLONNES DE TRI

Retirage de 100 autocollants « verre » et 50 autocollants « bacman ».



Le suivi des points tri est assuré par l'ambassadrice de tri, les autocollants dégradés sont changés au fur et à mesure.

Cette année, des nouvelles implantations ont vu le jour :

- Plouzévé : parking de l'Intermarché, Pont-berric
- Saint-Vougay : kermadec, kergroas
- Trézilidé : Parking de la salle municipale
- Sizun : complexe sportif, pont bleu, parking du cimetière, parking de l'école Saint-Vincent, place Saint-Idult, foyer de vie

Pour contrer le taux de refus toujours en augmentation, l'autocollant a été remis sur les conteneurs non équipés.





LES AUTOCOLLANTS DE COLLECTE – ORDURES MENAGERES

Autocollants de suivi de collecte

Les ripeurs ont en leur possession divers autocollants pour passer des messages aux usagers.



Autocollants « Stop au verre »

L’agent qui livre les conteneurs ordures ménagères colle un autocollant à chaque livraison. Cet autocollant a été créé dans le cadre du plan verre 2015.



Retirage de 100 exemplaires.

LES AUTOCOLLANTS DE COLLECTE – RECYCLABLES

Autocollants des consignes de tri



Impression de 3 500 autocollants



*Autocollants de suivi de qualité du tri*

Suivi de la qualité du tri, directement en bac, par l’ambassadrice du tri ou via les ripeurs qui ont aussi en leur possession les autocollants « Attention, erreur de tri » et « carton rouge ».



*Autocollants « Stop au verre »*

Face à l’augmentation du verre dans les bacs de recyclables en porte à porte, création d’un autocollant stop au verre.



**8.2 LES ACTIONS DE PROXIMITE**

**8.2.1 AUTOCOLLANT CARTON JAUNE/CARTON ROUGE**

Pour augmenter les performances de tri des habitants de la CCPL, des contrôles ont été effectués par les agents de collecte. Au bout de 2 contrôles positifs (la poubelle contient 1 déchet recyclable), la poubelle n’est pas collectée.





**CARTON JAUNE**

Votre conteneur contient des déchets recyclables (verre, papier, bouteilles plastiques...). La prochaine fois, si des déchets recyclables sont retrouvés, votre conteneur ne sera pas collecté!


Renseignements : 02 98 68 42 41




**CARTON ROUGE**

Votre conteneur contient à nouveau des déchets recyclables (verre, papier, bouteilles plastiques...). Votre conteneur n'est pas collecté, pour qu'il soit vidé. Veuillez le trier pour la prochaine collecte!

Renseignements : 02 98 68 42 41



en ordures ménagères

**Attention erreur de tri !**

Votre conteneur contenait :

- verre  sacs d'OM
- déchets non recyclables : couches, articles d'hygiène, objets en plastique, jouets...
- déchets destinés à la déchèterie  textile
- déchets verts
- déchets non vidés
- déchets emboîtés



Besoin d'aide pour améliorer votre tri ?

Service environnement  
02 98 68 42 41



**Carton Rouge Erreur de tri !**

Votre conteneur contient des sacs d'ordures ménagères, du verre, du textile, ou des déchets non recyclables comme des couches, des articles d'hygiène, ...



Veuillez le trier pour la prochaine collecte !

Besoin d'aide pour améliorer votre tri ?

Service environnement  
02 98 68 42 41



en recyclables

8.2.2 AUTOCOLLANT VIGILANCE BAC

Pour limiter la gêne des bacs sur les trottoirs (circulation des piétons, des poussettes ou des personnes à mobilité réduite et tout simplement les riverains), un autocollant « vigilance bac » a été créé.

Impression de 100 autocollants

**VIGILANCE BAC**

Ramassez impérativement votre bac après chaque collecte.

Présentez-le à la collecte la veille au soir.

Service environnement - 02 98 68 42 41



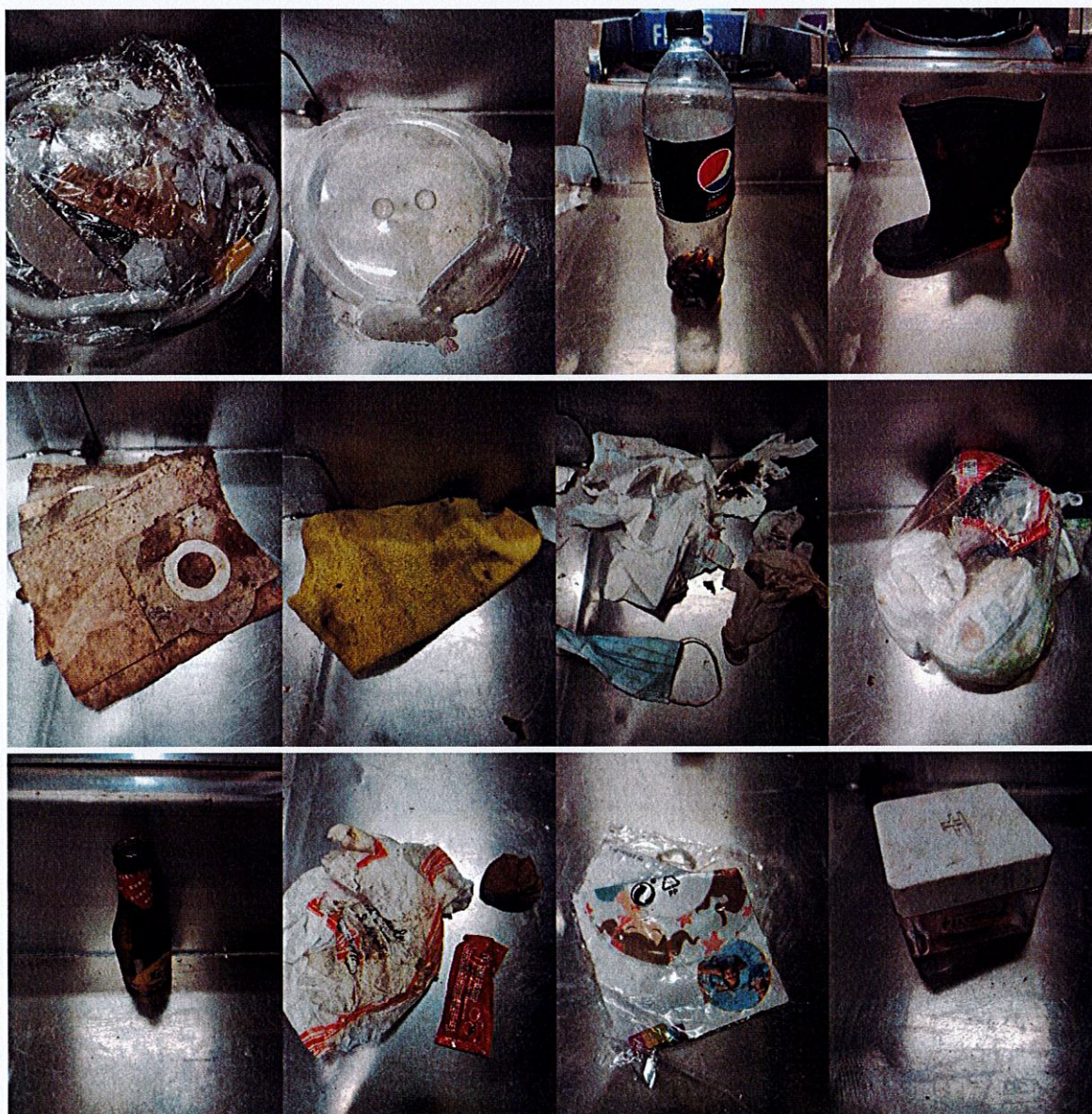



### 8.2.3 SUIVI DES CARACTERISATIONS DES EMBALLAGES

Le suivi régulier des caractérisations permet de mettre le doigt sur des déchets particuliers qui posent problème et de suivre de près l'évolution du taux de refus. En cas de problème important, l'erreur peut faire l'objet d'un article dans les bulletins municipaux.

En 2021, le taux de refus des points d'apport volontaire est de 15.95%, en baisse par rapport à l'année passée de presque 5 points (-24.08% en 1 an, taux de refus de 21.01% en 2020).

En porte à porte le taux de refus est de 15.80 %, sur l'année 2021, chiffre en augmentation par rapport à l'année passée (+ 22.10 % du taux d'erreur).



***Parmi les erreurs les plus récurrentes :***

du verre, du textile en tout genre, des masques, des lingettes, du sopalin, des serviettes en papier, des mouchoirs, des gants plastique, des couches et protections hygiéniques, des emballages non vidés ou imbriqués ou emboîtés, divers objets en plastique, divers outils et matériels de bricolage/jardinage ou garage, des jeux pour enfants, des sacs poubelles, des restes alimentaires, ...

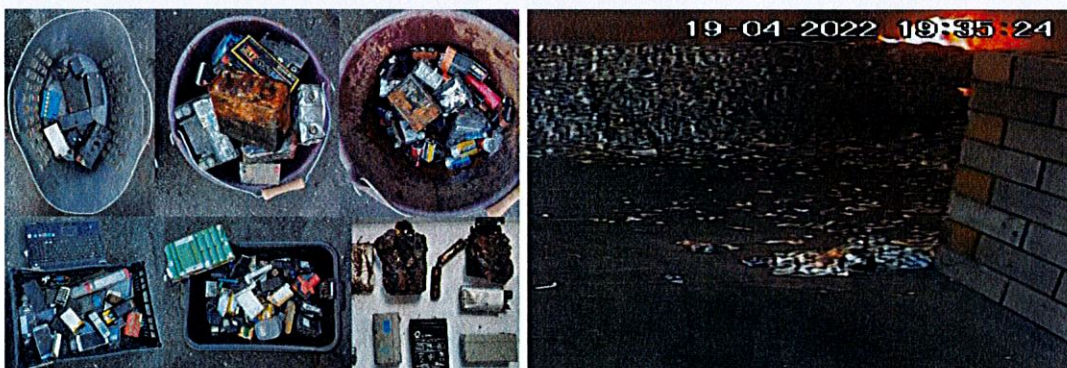


Ces erreurs de tri engendrent une augmentation de la redevance déchets et pose des problèmes au centre de tri :

- Non valorisation des déchets ;
- Endommagement ou casse machine ;
- Blessure des salariés.

Ces erreurs peuvent être plus dramatique comme les départs de feux causés par les batteries portatives. En 2021, plusieurs départs de feu ont eu lieux au centre de tri. A chaque départ de feux :

- Intervention des salariés pour éteindre le feux ou intervention du SDIS29 ;
- Usine mise à l'arrêt ;
- Evacuation du personnel ;
- Intoxication du personnel ;
- Endommagement ou casse machine, ...



#### 8.2.4 COURRIER DEPOT SAUVAGES OU ERREUR DE TRI

77 courriers ont été envoyés suite à des dépôts sauvages ou des erreurs de tri.

### 8.3 COMMUNICATION/EVENEMENTIEL

#### 8.3.1 REMISE DU TROPHEE DU CHEVAL DE VERRE JUIN 2022

Comme tous les ans, un trophée est remis à la commune qui a progressé le plus en ratio de collecte par habitant.

Cette année, la commune de Guiclan reçoit le trophée pour l'année 2021 :

- 63 kg par habitant de déchets recyclables collectés (dont 36 kg de verre + 12.5 % par rapport à 2020)
- 8 colonnes de verre sont implantées sur la commune.

Le trophée est remis lors du conseil communautaire de juin et un article de presse relaye l'information.



### 8.3.2 Semaine de Réduction des Déchets NOVEMBRE 2021

Communication sur le textile. Nous retrouvons beaucoup trop de textile dans les ordures ménagères et de plus en plus dans les bacs jaunes :







Grande collecte de textile sur le territoire, exceptionnellement en Mairie ou à la CCPL. Pour remercier les donateurs, un sac réutilisable à l'effigie de la collecte de textile leur a été offert. La collecte a bien fonctionné surtout sur les communes de Plougourvest et Plouvorn. Le prestataire ABI29 ne s'attendait pas à ce volume. Le textile sera trié puis réutilisé ou valorisé !



### 8.3.3 LES ATELIERS DECHET

Les ateliers proposés en 2021 avec pass sanitaire :

- Octobre : pâte à modeler
- Novembre : fabrication de lingette lavables et ré-emploi/customisation de textile => pas d'inscription
- Décembre : furoshiki – les alternatives au papier cadeau

## 8.4 LES ACTIONS DE COMMUNICATIONS TOUT AU LONG DE L'ANNEE

### 8.4.1 L'OPERATION DE COMPOSTAGE

Depuis le mois d'Avril 2012, la CCPL met à disposition des habitants des composteurs, 2 modèles sont proposés :

- Un modèle bois de 400L (21 € pour un premier composteur ou 47€ pour un second)
- Un modèle plastique de 440L (22 € pour un premier composteur ou 50€ pour un second)

Depuis 2012, **1 681 composteurs** ont été vendus. Les distributions ont lieu à la CCPL.

En 2021, **126 composteurs** ont été distribués.





Des composteurs ont été mis en place dans certains établissements pour relayer les informations dans les écoles et centre de loisirs.

#### 8.4.2 COMMUNICATION VERS LES ELUS

Pour chaque action menée sur le tri, le maire de la commune concernée et l'élu de la commission environnement ont été invités : animations scolaires...

#### 8.43 LES ANIMATIONS SCOLAIRES

Des animations scolaires ont été proposées pour l'année scolaire 2020-2021. Pour l'année, il a été programmé 24 interventions dans 12 écoles, ce qui représente 569 élèves formés aux gestes du tri sur 10 communes.

Le contexte sanitaire étant toujours perturbé, nous avons pu toutefois réaliser l'ensemble des interventions prévues (avec report, parfois).

Les visites du centre de tri étaient toujours suspendues sur cette période.





## 9 LES FAITS MARQUANTS

### ACTUALITES 2021

#### COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

- Renforcement de l'équipe de collecte par la création d'un poste de videur (recrutement en décembre) ;
- Réception d'un nouveau véhicule de collecte ;
- Dissolution du Sivalom ;
- Baisse significative du tonnage d'ordures ménagères de 8,8% suite au déploiement de la nouvelle organisation de collecte.

#### COLLECTE SELECTIVE

- Continuité du déploiement des conteneurs à couvercles jaunes dans les communes de la CCPL, en 2021, les communes de Lampaul-Guimiliau, Commana, Saint-Vougay, Plouzévédé, Trézilidé et Sizun ont été équipées ;
- Mise en place de colonnes verres supplémentaires ;
- Suppression des colonnes bleues et remplacement par des colonnes jaunes supplémentaires sur Landivisiau ;
- Augmentation globale du tonnage des recyclables et du verre.

#### DECHETERIES

- Augmentation importante de la TGAP, notamment sur le traitement des encombrants ;
- Renouvellement du marché de transport et traitement des déchets.

#### LES ATELIERS ZERO DECHETS

- Reprise des ateliers zéro déchet en octobre.
- Recrutement de famille pour le défi jardin zéro déchet vert.

